

« pereur *Claude* qui était morte dans le même lieu (1). »

La famille de Camus possédait une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Confort ; elle avait été fondée en 1495, sous le nom de Chapelle du Crucifix, par noble Jean du Peyrat et Claude Garnier, sa femme. Marc-Antoine Camus, allié à cette famille par son mariage avec Marguerite du Peyrat, et prévôt des marchands en 1607, avait succédé à son père dans la seigneurie du Perron. En 1669, cette maison fit cession de cette chapelle à M. Pécoil; il est probable que le mauvais état dans lequel se trouvait la fortune des membres de cette famille, commençant à se faire sentir alors, les poussa à prendre cette détermination. En effet, Maurice Camus, époux d'Angélique Dufaure, fille de Charles Dufaure, seigneur de Mantoyer, devenu propriétaire du Perron par la mort de son père, avait en mourant laissé cette terre à ses deux filles. Mais leur position pécuniaire se trouvant alors dans un état assez précaire, elles se virent obligées de vendre le Perron, ce qui fut fait le 17 juin 1675.

Lambert de Ponsaimpierre en devint acquéreur au prix de 40,000 livres. Il était échevin de la ville et fut nommé prévôt des marchands en 1683. N'ayant pas de fils et mourant sans héritier direct, il transmit son patrimoine à Dominique de Ponsaimpierre, son frère, dont le petit-fils, conseiller à la Cour des monnaies en 1708, était né à Lyon le 14 novembre 1685. Ce dernier fut appelé à recueillir l'héritage du Perron. Ce fut un savant particulièrement versé dans l'étude des lois, et Pernetty, dans *les Lyonnais dignes de mémoire*, nous apprend qu'il s'était formé dans la tête une sorte d'encyclopédie et qu'il

(1) Achard-Jame cite ce passage dans son *Histoire de l'hospice de l'Antiquaille*, p. 32.